Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 779

Artikel: Nucléaire : rentabilité et nécessité : les nucléocrates en conclave
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017701

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CIRCULATION

Le retour du Far West

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le montant de certaines amendes d'ordre, dans le but d'accroître la sécurité du trafic et de pénaliser les usagers faisant preuve d'un manque de responsabilité. Le Département fédéral de justice et police ajoute aussitôt que ce relèvement correspond à peu près au renchérissement intervenu depuis la dernière adaptation en 1972. Comprenne qui pourra. Comment une adaptation à l'indice des prix peut-elle constituer une mesure de dissuasion? Cette décision redonne tout au plus aux sanctions en cause la gravité qu'elles avaient il y a quatorze ans. Rien de plus.

En fait l'immobilisme du Conseil fédéral, son action timorée s'inscrivent très harmonieusement dans l'appréciation que font les autorités des problèmes de circulation. L'augmentation du parc automobile et donc les difficultés et les dangers liés au trafic ne conduisent pas à des pratiques adaptées de la part des usagers. L'observation objective de la réalité montre à l'évidence une dégradation constante des mœurs de l'animal roulant et une propension décroissante à observer les règles de la circulation: respect des limitations de vitesse sur les routes et dans les agglomérations, observation des signaux lumineux, sans parler des interdictions de stationnement.

LA TROUILLE

Cet état de fait, les autorités — magistrats et policiers — le perçoivent comme chacun. C'est la volonté d'agir qui fait défaut, c'est la trouille qui commande. En effet chaque électeur ou presque est aussi un conducteur et, dans le climat de grogne qu'on croit percevoir chez l'usager — largement fabriqué et diffusé par le lobby de l'automobile — mieux vaut ne pas trop se profiler comme un empêcheur de rouler en rond. Elections obligent.

D'où cette acceptation tacite de l'état de fait, cette naturalisation du phénomène circulatoire et de ses effets négatifs: morts, blessures, invalidité, bruit, pollution de l'air. «C'est le progrès.» Et les coups de gueule périodiques de tel magistrat, les campagnes épisodiques de la police ne démentent pas le propos. Au contraire: rien de tel que de pousser de temps à autre un cri d'indignation pour rendre le scandale acceptable. Et se dispenser d'une politique cohérente et décidée.

L'émission de TV «Tell Quel» a récemment montré à partir d'un exemple concret cette absence de réaction des autorités. Les habitants d'un petit village genevois se plaignent depuis longtemps des dangers que fait courir à la population locale le trafic pendulaire. Les doléances sont systématiquement minimisées par l'administration. Jusqu'au jour où deux adolescents sont fauchés par un véhicule fou: un mort, un invalide. Pourtant rien ne change; les services compétents se renvoient la balle. Une banderole tendue au-dessus de la route par les riverains est enlevée par la police. La pose d'un «gendarme couché» (seuil qui oblige les véhicules à ralentir) est un problème qui semble plus ardu encore qu'une limitation de la liberté du commerce ou que la restriction d'une liberté fondamentale.

Dans les quartiers, les villages, au sein des associations de piétons et de cyclistes, le ton monte. Les familles refusent de continuer à trembler pour leurs enfants sur le chemin de l'école, les piétons en ont assez de se frayer un passage sur les trottoirs encombrés, les deux-roues revendiquent leur droit d'usager à part entière du domaine public. Et ce ras-le-bol à l'égard de la toute-puissance et du sans-gêne de l'automobiliste pourrait bien conduire à des actions musclées. Faudra-t-il maculer de rouge les véhicules des conducteurs dangereux, semer des clous sur la chaussée ou bloquer les routes pour se faire entendre?

Et pourtant des moyens dissuasifs existent. Le retrait de permis tout d'abord. Utilisé de manière plus systématique et pour des durées plus longues: tenir un volant n'est pas un droit fondamental lorsqu'on est un danger pour autrui... Des peines adaptées à la faute ensuite; l'amende, aussi salée soit-elle, ne suffit pas à faire réfléchir le conducteur téméraire. Mais la confrontation concrète avec les effets sanglants de l'inconscience et de l'irresponsabilité? L'homme contemporain ne vit la douleur, la catastrophe le plus souvent que par l'intermédiaire de son petit écran: le sang à distance, aseptisé. L'amende, la peine de prison — rarement ferme — restent des sanctions abstraites. L'obligation de travailler temporairement dans un service hospitalier d'urgence ou dans une institution de handicapés pourrait peut-être ouvrir les yeux de certains.

Pour l'heure le Conseil fédéral, fort il est vrai des résultats de la procédure de consultation, se contente d'adapter au renchérissement. Il est plus sensible aux jérémiades des clubs automobiles et à leur combat pour la «liberté» qu'aux angoisses et aux souffrances de ceux qui quotidiennement doivent affronter le trafic moderne.

NUCLÉAIRE: RENTABILITÉ ET NÉCESSITÉ

Les nucléocrates en conclave

Chaque année au début de l'été les nucléocrates, regroupés dans l'Association suisse pour l'énergie atomique (ASPEA), entrent en conclave pour deux jours à l'Hôtel International de Zurich-Oerlikon. Quand ils ressortent de leur conclave ils ont le visage illuminé par de nouvelles certitudes sur la nécessité, la compétitivité, l'innocuité, l'indispensabilité de l'énergie nucléaire à laquelle ils vouent toute leur attention et dont ils tirent leur confortable gagne-pain. Le conclave de cette année aura lieu les 24 et 25 juin. Il est destiné à raffermir la foi des participants sur trois articles fondamentaux: la viabilité des centrales nucléaires de type «avancé»

comme les réacteurs à haute température et les surrégénérateurs, l'avenir de l'énergie nucléaire pour le chauffage à distance, la sécurité absolue et totale des centrales nucléaires et des dépôts de déchets radioactifs.

Pour pouvoir entrer en conclave il faut, au préalable, avoir été lavé du péché qui consiste à prêter attention à la débâcle du nucléaire aux USA. Dans la circulaire qui annonce le déroulement des festivités, ce point est précisé dès l'abord. Inutile de dire que les orateurs ont été triés sur le volet et qu'il n'y a parmi eux que des nucléocrates purs et durs.

Pour le commun des mortels il n'y a guère de raison de ne pas tenir compte de toutes les informations et l'évidence est de plus en plus à la non-rentabilité de l'énergie nucléaire, particulièrement des systèmes dits avancés. Les déboires bien connus de la CEDRA dans sa recherche de dépôts plus ou moins définitifs ne permettent pas non plus aux non-convertis de partager la foi de M. Issler selon laquelle le stockage sûr des déchets radioactifs serait un atout pour l'énergie nucléaire (sic).

Le problème est plus difficile en ce qui concerne la sécurité des centrales. Manifestement, à la suite des malheurs de la centrale TMI-2 à Harrisburg, des études théoriques et expérimentales supplémentaires ont été faites sur ce qui se passerait en cas de fusion du cœur d'un réacteur, accident considéré comme un des plus graves qui puissent advenir en temps de paix. Ces études auraient mis en évidence que l'iode radioactif, qui est un produit de fission particulièrement dangereux, ne s'échapperait pas de la centrale sous forme gazeuse comme on avait pensé jusqu'ici, mais se combinerait à un autre produit de fission, le césium, et serait ainsi retenu à l'intérieur de la centrale ou de ce qui en restera.

L'EXPÉRIENCE ALLEMANDE

D'autre part des essais faits en Allemagne sur des modèles réduits de centrale avec des masses en fusion non radioactives permettraient de conclure que le cœur du réacteur une fois fondu ne pénétrerait «que» de trois à quatre mètres dans le fondement en béton de la centrale. Comme ce fondement a, en général, une épaisseur de cinq à sept mètres, la supposition que la masse en fusion (dont le contenu radioactif est énorme) puisse pénétrer dans le sous-sol de la centrale est reléguée au rang des utopies. La conclusion de tout ceci est, je cite: «En cas d'accident provoquant la fusion du cœur du réacteur, des décès subits ne sont plus à craindre selon des connaissances sûres, les effets postérieurs sont réduits pratiquement à zéro.» Voilà. Il y a bien quelques remarques pour dire que ces conclusions ne sont strictement applicables qu'aux centrales allemandes. Mais leur extrapolation aux autres types de centrales ne fait guère de doute pour les convaincus.
Pourtant des doutes ont déjà été émis, en particulier par l'American Physical Society. Encore ces Américains qui persistent à être critiques vis-à-vis de l'énergie nucléaire. Ils font remarquer, en particulier, que le déroulement d'un accident nucléaire dans une centrale dépend de manière sensible du type de centrale et même de détails d'exécution — et que par suite aucune généralisation n'est possible à ce stade. On est de plus en plus surpris de la soudaine découverte de phénomènes «nouveaux» qui iraient tous dans le sens d'une sécurité accrue.

Que l'iode puisse se combiner au césium n'est certainement pas une révélation inattendue de la chimie de pointe et l'on est en droit de s'étonner que personne n'y ait songé avant. Et combien reste-t-il de phénomènes auxquels personne n'a encore pensé qui pourraient se produire lors d'un accident grave dans une centrale nucléaire?

P. L.

MAZOUT

Hausse «normale»

A l'orée de l'été, on en parle peu, mais les chiffres sont là: ces dernières semaines, le prix du mazout a littéralement explosé, crevant même les plafonds de la crise pétrolière de 1973. Dans les milieux spécialisés, on se répand en lamentations sur les rigueurs de l'hiver et sur le cours (élevé) du dollar... Que pèsent ces facteurs-là à la hausse, quand par ailleurs il y a abondance de brut sur les marchés mondiaux et que les pays producteurs en sont plutôt à modérer leur appétit? Mystère.
Certains conseillers nationaux, emmenés par le Tessinois Carrobio, ont malgré tout interpellé le Conseil fédéral sur le sujet, histoire de vérifier qu'il suivait bien la question; histoire surtout de lui demander s'il n'y avait pas lieu de prendre des initiatives, lancer un appel aux importateurs pour qu'ils pratiquent des prix plus «normaux» ou même autoriser les revendeurs suisses à utiliser les réserves constituées en vertu des dispositions légales, une mesure transitoire qui pourrait calmer les prix et combattre la spéculation.
Résultat des courses? Selon Berne, tout va bien dans le secteur: la rigueur de l'hiver, le cours du dollar, etc., ont bien en effet influencé le prix du mazout et cela se répercutera «malheureusement» sur les décomptes de chauffage des locataires; mais le phénomène est passager. Et du reste, il n'y a rien là que de très normal: pas question donc d'interpeller les importateurs; pas question non plus d'utiliser les réserves. Avec, en prime, les deux sains principes qui apaiseront les angoisses des consommateurs: «d'une part la Commission des cartels a constaté à diverses reprises le bon fonctionnement du jeu concurrentiel à l'intérieur de cette branche (importateurs de mazout, Réd.), ce qui permet de laisser sans autre au marché le soin de fixer les prix» et d'autre part «dans le domaine des prix, la loi repose sur le principe que les mécanismes du marché suffisent à maîtriser les fluctuations et que dès lors l'intervention de l'Etat ne se justifie pas». Que veut le peuple?